

Demain Public

DP

888

17 décembre 87

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand Vingt-cinquième année

En attendant 65 ans

L'âge de la retraite est un des gros enjeux de notre société.

Le plus souvent on en débat en termes d'équilibres globaux. Quel financement? Quelle évolution démographique? On baigne dans la macro-économie. On parle, dans certains milieux, d'élever de 62 à 63 ans l'âge permettant aux femmes de toucher l'AVS. D'autres, toujours le même milieu, envisagent, entre autres scénarios, la retraite pour les hommes à 66 ans. Ce type de discours laisse entendre que l'âge est trop bas, notre politique sociale trop coûteuse.

Mais si l'on descend dans la réalité de la vie des entreprises, si l'on plonge dans les situations individuelles, les tendances qui se dessinent sont bien différentes.

Prenons telle industrie d'un canton alémanique rural. Beaucoup d'ouvriers y sont entrés à la fin de l'école primaire. Ils n'ont pas fait d'apprentissage et ont passé leur vie à l'usine. Ils ont aujourd'hui entre 55 et 63 ans. Jusqu'au début des années huitante, ils ont vécu dans un univers technique stable: des machines qu'ils maîtrisaient, de la mécanique assez facile à entretenir. Et puis, soudain, l'arrivée de matériels plus performants qui produisent trois ou quatre fois plus vite, avec de l'électronique et des commandes numériques. Ces ouvriers âgés ne s'adaptent plus — trente ans d'atelier tuent les facultés d'apprentissage. Alors on leur confie de vagues tâches d'encadrement, des sinécures inutiles et pénibles. Bien sûr il est impensable de les licencier. Alors ils restent là, défaits. Le temps en aura «humainement» raison.

Un autre cas, une autre usine, un problème un peu différent. L'entreprise a été vendue. Les nouveaux propriétaires rationalisent, accélèrent la production. Les contremaîtres, plus de 50 ans, avaient l'habitude d'un rythme tranquille. Ils géraient leurs ateliers avec des fiches, des formulaires. Brusquement, tout va plus vite, l'informatique remplace les fiches. Résultat: dépressions nerveuses et mise en place de jeunes de 30 ans comme chefs d'atelier. Il faudra occuper «autrement» ces contremaîtres.

Et il n'y a pas que l'industrie. L'administration est également tou-

chée, où les départs à la retraite à 62 ou 63 ans sont de plus en plus nombreux.

Un des principaux problèmes de la gestion du personnel est désormais celui des gens qui arrivent en fin de carrière, peu formés et dépassés par l'évolution technique. Il ne fait guère de doute que beaucoup d'entreprises pourraient sans difficultés se passer d'une partie de leur personnel de base âgé de plus de 55 ans.

Alors faudrait-il imaginer une retraite à la carte permettant aux salariés, sous certaines conditions, de partir, disons entre 58 et 65 ans? S'il s'agissait de leur donner une AVS complète, on imagine le cauchemar pour la Centrale de compensation et l'augmentation des primes qui en résulterait.

C'est alors le deuxième pilier qui devrait prendre le relais. Tel est le cas dans certains secteurs où les cotisations et les participations de l'employeur sont très élevées. Mais cette solution est inadaptée aux entreprises plus faibles ou qui n'ont pas consenti le même effort.

Il faudrait donc chercher des voies nouvelles.

Celui qui s'adapte mal à de nouvelles techniques n'en est pas moins détenteur d'un savoir-faire précieux, socialement utile. Pour prendre des exemples concrets, la mécanique couvre tout un secteur où il devient de plus en plus difficile de trouver du personnel qualifié pour des réparations courantes. Beaucoup de gens sont perdus devant les rouages de l'administration ou des assurances, beaucoup de maîtres d'état laissent traîner des factures, pendant des mois, etc.

Il semble évident que des travailleurs formés seraient socialement plus utiles et plus valorisés par des responsabilités réelles plutôt que d'être laissés, à l'intérieur d'une entreprise, sur la touche pour qu'ils y attendent l'heure de la prise de congé.

Ce n'est pas rêver que d'imaginer des formules novatrices. Plutôt que la préretraite, plutôt que la mise à l'écart, plutôt que le chômage, créer le travail qui valorise l'expérience acquise et qui correspond à un besoin social.

JG

Une coupable incompétence

(pi) La chute du dollar, des commandes en baisse et une concurrence accrue: c'est par ces alibis classiques que Sker de Salis, administrateur-délégué et principal actionnaire de Dubied à Couvet, dans le Val de Travers, a justifié la situation catastrophique de son entreprise. Une assemblée générale extraordinaire avait été convoquée le 2 décembre par des actionnaires minoritaires représentant le 11% du capital-actions. Ils voulaient la tête de l'administrateur-délégué, ils sont repartis, calmés, avec un siège dans un comité créé pour restructurer l'entreprise. Moins de dix jours plus tard, c'est la douche froide: alors qu'à mi-novembre il était question de supprimer 170 emplois sur les 700 restant à Couvet, c'est le triple qu'il faudra sacrifier. Dubied va abandonner la fabrication des machines à tricoter — qui constituaient le 80% de son chiffre d'affaires — et deviendra une PME, qui n'emploiera bientôt plus que 200 à 300 personnes.

Prière de ne pas contredire

Les vraies causes de la déconfiture de Dubied ne sont pourtant pas seulement celles avancées par Sker de Salis, technicien arrivé à la direction de l'usine à 34 ans — alors qu'elle comptait encore 1500 employés — et petit-fils de Pierre Dubied, son fondateur.

Dubied est une entreprise familiale qui a toujours eu une direction autocratique. Sker de Salis a su perpétuer cette tradition, en s'entourant de personnes qui ne le contredisaient pas. Quant aux autres, ils ont préféré quitter le bateau, lassés de voir leur avis systématiquement ignoré.

Bien qu'autoritaire avec ses proches collaborateurs, l'administrateur n'osait pas toujours prendre ses responsabilités. La commission d'entreprise, qui se rendait compte que la situation se dégradait, a fait des propositions à la direction pour améliorer la rentabilité à la base, en faisant

la chasse à ceux qui abusaient de l'horaire libre par exemple. Elle s'est vu éconduire, la direction ayant eu peur de l'impopularité.

Des réserves qui fondent

C'est depuis dix ans que l'entreprise accumule les exercices déficitaires. Un fonds de réserve important — 50 millions — a permis de tenir quelques années, ne faisant que retarder l'inévitable «restructuration». Alors qu'il aurait fallu tout faire pour garder une clientèle prête à payer plus cher pour une qualité et un service après-vente de renom, c'est le contraire qui s'est produit: la machine à tricoter présentée à la foire de l'industrie textile (ITMA) de Rome en 1983 a bien eu du succès. Mais les clients ont déchanté: leurs machines fonctionnaient mal, les pannes s'accumulaient et le service après-vente n'arri-

vait plus à suivre. Normal donc que les affaires à l'ITMA de Paris, cet automne, aient été moins bonnes que prévues. D'autant plus que le prototype présenté n'a pas fonctionné pendant les quatre premiers jours (sur dix) et que le modèle n'était pas livrable avant une année et demie...

Les yeux fermés

Les banques ont donc été appelées à la rescousse; la caisse de chômage va prendre les salaires à sa charge, le temps de mettre sur pied une société de reprise qui emploierait 200 à 300 des anciens ouvriers. Le sursis concordataire permettra de nommer un commissaire et d'écarter l'ancien conseil d'administration. Les banques ne se sont pas contentées d'un siège dans un comité de restructuration, comme certains actionnaires, mais ont exigé la tête des vrais responsables.

Car la débâcle était prévisible et en puisant dans ses réserves, le conseil d'administration n'a fait que fermer les yeux sur la réalité et entraîner les ouvriers — et au-delà, toute une région qui dépendait en grande partie de lui — dans sa chute finale. ■

SATISTIQUES VAUDOISES L'annuaire 1987

(ag) Mine de renseignements (1) aux filons jamais épuisés. Aux chapitres nouveaux — signalés par Pierre Duvoisin dont le département est responsable de la statistique — entre autres, le rendement fiscal des personnes morales, la superficie des exploitations agricoles.

Pour les personnes morales, on observe une exceptionnelle concentration sur Lausanne, qui trouve là une compensation aux dépenses qu'implique son rôle de capitale.

À Lausanne, le domicile de 5410 sociétés, sur un total cantonal de 13227. Les chiffres du rendement de l'impôt cantonal (impôt sur le bénéfice et le capital) sont plus significatifs encore. En chiffres

arrondis: 69 millions viennent de Lausanne-Ville contre 138 pour l'ensemble du canton. La moitié donc. Si l'on tient compte de Lausanne-district, la part est de 84 millions sur 138. Significative concentration.

Pour les exploitations agricoles, la réduction de leur nombre se ralentit. Les très petites (culture intensive) résistent. Le glissement des exploitations de 5 à 20 ha se poursuit au profit des exploitations plus grandes. Sous les chiffres, la vie.

(1) Annuaire statistique du Canton de Vaud 1987. SCRIS, rue St-Martin 7, 1014 Lausanne.

Les essais qui durent

(y) Après huit ans d'une présence réputée indéfinie au Conseil fédéral, M. Schlumpf dépose le bilan d'une œuvre largement inachevée: la centrale de Kaiseraugst ne pourra (heureusement) rien faire de l'autorisation générale obtenue, quatre tronçons d'autoroute demeurent contestés même après l'élimination du Rawyl, la politique coordonnée des transports doit encore recevoir l'aval du peuple et des cantons, le nouvel article constitutionnel sur l'énergie et la loi sur la radio-télévision abordent seulement la phase de l'examen parlementaire, la télévision par satellite n'est toujours pas sur orbite et la loi sur les télécommunications ne parviendra que l'an prochain aux Chambres fédérales. En définitive, et à part les objets périodiques (budget et comptes des grandes régies, mandat de prestations CFF), le futur ex-chef du Département des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE) pourra compter à l'actif de ces dernières années la promotion de certains intérêts régionaux (Cointrin, Transjurane, Vereina), la mise en bonne voie de Rail 2000 et l'institution du gouvernement par ordonnances, particulièrement dans le secteur des télécommunications (Videotex) et des mass media électroniques.

Un marché juteux

Comme pour confirmer cette tendance à faire durer le provisoire, le DFTCE vient de prolonger de deux ans la validité de l'Ordonnance du 7 juin 1982 sur les essais locaux de radiodiffusion, qui devaient se terminer dans un an. Ce délai permettra de faire le joint avec la nouvelle loi sur la radio-télévision, qui traite de l'ensemble des problèmes de la radiodiffusion en Suisse — à la façon de MM. Schlumpf et Schürmann, tous deux partants ces jours.

Et comme il ne faut jamais manquer une occasion de déréglementer, l'OER, dès le 15 janvier prochain, ouvrira encore davantage le jeu: alors que le Conseil fédéral avait accordé des autorisations au compte-gouttes (une à trois par an depuis 1984), il se dit prêt à examiner de nouvelles

demandes d'autorisation provenant de régions où il n'existe pas encore de «radios locales approuvées par les autorités cantonales».

Au reste, on note un nouvel assouplissement des dispositions relatives à la publicité sur les ondes locales: après l'allongement de 15 à 20 minutes par jour et la possibilité de compenser les temps d'une saison à l'autre dès novembre 1985, voilà la levée de l'interdiction de publicité frappant certaines branches. Du coup, les radios locales pourront concurrencer la presse au chapitre des annonces pour les affaires immobilières, les voitures d'occasion, les commerces d'animaux, ainsi que pour les banques et les établissements de petits crédits.

C'est donc un marché très intéressant qui s'ouvre ainsi aux acquéreurs de publicité radiophonique, et notamment au pool d'émetteurs récemment constitué à cette fin. Le crédit personnel, présentement en plein boom, va pouvoir s'épanouir sur les ondes, comme il l'a fait dans la presse, par voie d'affiches ou de contacts téléphoniques. Depuis le fameux vote final négatif d'il y a juste un an au Conseil des Etats, le crédit à la consommation est à l'abri de toute législation restrictive. Mais «l'argent facile» n'intéresse plus seulement les acheteurs de voitures ou les touristes au long cours; et si la conjoncture actuelle décourage les petits malins qui comptent sur l'inflation pour les aider à amortir leurs dettes, le boom boursier en a incité d'autres à spéculer avec de l'argent emprunté à un prix d'au moins 50% supérieur au taux usuel des banques pour les prêts gagés. Inutile de dire que les emprunts souscrits dans ces conditions seront plutôt difficiles à rembourser...

Un charme désuet

Mais dans le secteur du crédit personnel en tout cas, le temps n'est plus — s'il ne l'a jamais été — où, pour des motifs de protection sociale, on aide les débiteurs réputés majeurs et vaccinés, au besoin contre eux-mêmes. Qu'ils paient les con-

séquences de leurs éventuelles tentations!

Et si vous ne trouvez pas cela très moral, vous ne manquez pas de vous consoler à l'idée que certains produits demeurent interdits de publicité sur les ondes des radios locales: les boissons alcoolisées, les cigarettes et autres articles à base de tabac, les médicaments et, par égard pour la santé de nos eaux, les «les-sives et leurs produits auxiliaires contenant des phosphates». Une discrimination qui ne coûtera bientôt plus rien à personne, mais qui gardera le charme désuet des mesures abolies.

Sa conscience écolo tranquillisée à bon compte, M. Schlumpf peut aller surveiller de plus près le creusement du tunnel de la Vereina. ■

EN BREF

Alternative, seule publication non conformiste existant encore en Suisse centrale, se consacre aux questions uranaises. Son numéro de décembre publie les comptes de la campagne pour le Conseil des Etats du Forum critique uranais et de son candidat Reto Gamma. La campagne est jugée chère: 13100 francs. De quoi faire rêver les trésoriers des partis des grands cantons.

Les Bourses de Bâle, de Genève et de Zurich ont constitué, il y a un peu plus d'une année, l'ATB (Association Tripartite Bourses) afin d'encourager sur le plan de la technique et de l'organisation le développement des bourses et du marché des papiers-valeurs en Suisse.

Un bulletin, en principe trimestriel, renseigne sur les projets de l'Association.

La «Liste libre» bernoise poursuit son implantation. Après ses brillants résultats aux élections cantonales de 1986, son succès aux dernières élections nationales, elle conquiert maintenant des sièges dans des exécutifs ou des législatifs communaux.

La lutte pour l'audience est vive entre les deux émetteurs de télévision par satellite *Sky Channel* et *Super Channel*. Le premier a une émission très suivie d'une sexologue, intitulée «Dr Ruth», et le deuxième diffuse un bulletin d'information très objectif à 22 heures. Le présentateur parle un anglais fort soigné. Ajoutons que cette chaîne diffuse occasionnellement des émissions en néerlandais.

Il s'agit de télévisions privées financées par la publicité et couvrant toute l'Europe.

La maison Ringier développe sa présence à l'étranger. La première pierre d'un centre d'impression vient d'être posée à Hongkong. Cette imprimerie sera une entreprise construite en commun avec un partenaire local.

ECHOS DES MEDIAS

Radio Acidule Lausanne FM 102,8 vend des «watts» pour financer son nouvel émetteur plus puissant. Les certificats, fort élégants, pourraient devenir, dans quelques années, des papiers recherchés par les collectionneurs.

L'organigramme de la maison d'édition Jean Frey est modifié une première fois depuis le rachat par le financier Werner K. Rey. Chaque publication devient un centre de profits géré comme une entreprise autonome. C'est le délégué du conseil d'administration Marc Frey qui prendra la responsabilité du tri-hebdomadaire *Sport* dont l'équilibre financier ne paraît pas entièrement assuré.

3. Des mesures efficaces et insuffisantes

(jd) Le dépérissement des forêts et l'augmentation des maladies pulmonaires sont des phénomènes qu'il n'est plus possible de nier. Aussi l'accord s'est rapidement réalisé sur la nécessité de rétablir la qualité de l'air qui prévalait dans les années 50.

Si le but à atteindre ne fait plus guère problème, le débat est vif quant aux moyens à mettre en œuvre. Pour les uns les solutions techniques sont suffisantes, pour les autres, il s'agit de modifier nos habitudes. Dans les deux camps on continue de privilégier les prescriptions obligatoires, imposées à tous quels que soient les inconvénients et les coûts qu'elles engendrent. La rigidité de ces mesures de police ne constitue pourtant pas toujours une garantie d'efficacité; la loi s'applique à des situations complexes et diverses. Du fait de la résistance des destinataires, les applicateurs doivent faire preuve de souplesse, accorder des délais et des dérogations. Face à ces difficultés, des économistes proposent de résoudre les problèmes de pollution en utilisant les mécanismes du marché: la protection de l'environnement doit être économiquement intéressante pour les particuliers. En Suisse des mesures de ce type existent déjà, mais elles restent exceptionnelles. Des chercheurs de l'université de Bâle en ont fait l'inventaire.

● *Le décompte individuel des frais de chauffage* — C'est une mesure simple et légère. En imposant ce mode de facturation, l'Etat se limite à fixer les règles du jeu. Chaque consommateur reste libre de se chauffer à sa guise, mais il doit en payer le prix. Cinq cantons ont déjà introduit ce système. A Bâle-Campagne, qui fait figure de pionnier en matière d'économie d'énergie, on a pu observer une baisse moyenne de la consommation de 20%.

● Depuis quelques années, les aéroports de Cointrin et de Kloten prélèvent une *taxe d'atterrissage* en fonction du niveau de bruit des

avions: 400 francs pour les appareils les plus bruyants. La généralisation de ces taxes a conduit les producteurs à diminuer le volume sonore de leurs modèles. Ainsi, à Kloten, la catégorie des avions les moins bruyants — ils ne paient pas de taxe — représente 60% de tous les mouvements contre 25% quelques années auparavant.

● *L'abaissement de la surtaxe sur l'essence sans plomb* — depuis 1985 elle est inférieure de 8 centimes à celle qui frappe l'essence avec plomb. C'est une mesure de régulation typiquement économique. Les automobilistes dont le véhicule peut fonctionner sans plomb sont ainsi invités à choisir ce type de carburant et l'achat de voitures compatibles est encouragé. La part du marché de l'essence sans plomb a passé de 8 à 20% en une année. Toutefois, la moitié seulement des automobilistes qui pourraient sans autre utiliser cette essence le font.

● Une douzaine de cantons encouragent l'achat de véhicules équipés d'un catalyseur par une *réduction de l'impôt sur les voitures*. Cette incitation n'a guère eu de succès: seuls, 10% des automobiles sont munies d'un catalyseur. L'impôt n'étant guère élevé, la réduction est minime et de plus limitée dans le temps. Le prélèvement d'un impôt plus lourd sur les véhicules polluants provoquerait un renouvellement accéléré du parc automobile.

● Dans les grandes villes, les *taxes de parcage* sont ou vont être fixées progressivement selon la durée. En rendant onéreux le parcage de longue durée, les autorités cherchent à libérer les places de parc qui se font

rares au centre des agglomérations. Cette mesure peut également contribuer à décourager le trafic pendulaire.

● *Les abonnements verts* des transports urbains et l'abonnement demi-tarif des CFF sont également des mesures de nature économique. Partout on a pu observer une augmentation de l'utilisation des transports publics. Néanmoins, des mesures complémentaires sont nécessaires pour que l'espace routier ainsi libéré n'engendre pas une nouvelle croissance du trafic privé.

● *La politique tarifaire des services industriels* peut efficacement contribuer à la protection de l'environnement. Ainsi, à Bâle-Ville notamment, le consommateur paie 60 centimes par m³ d'eau pour le financement de l'épuration; l'industrie est frappée d'une surtaxe selon le degré de pollution qu'elle engendre, qui peut doubler la taxe de base. Des enquêtes prouvent que cette politique pousse les consommateurs à économiser l'eau et à développer des systèmes internes d'épuration.

● Au début de cette année, 30 communes suisses avaient introduit une *taxe sur les sacs à ordures*, et 20 autres préparent cette introduction. Les ordures doivent être obligatoirement déposées dans des sacs officiels dont le prix est élevé (jusqu'à 2 fr 70 le sac de 110 litres). Le consommateur est incité à minimiser l'achat de produits avec emballage superflu et à participer aux actions de récupération des matières recyclables. Selon les communes on a pu observer des diminutions de 25 à 50% de la masse d'ordures.

● *La consignation des bouteilles* est une mesure déjà ancienne introduite volontairement par les producteurs eux-mêmes. Mesure efficace puisque le taux de retour est de 95% pour les litres et même de 99,5% pour les demi-litres de crème à café. Néanmoins ce système est battu en brèche par la constante progression des boîtes en aluminium.

D'autres mesures n'ont que l'apparence de la régulation économique. Ainsi en est-il de la vignette autoroutière et de la taxe sur les poids

LA SUISSE ET L'EUROPE

Accords à deux vitesses

(pi) «*La Suisse n'a pas l'habitude des engagements flous sur la scène internationale.*» Par ces mots, Jacques-Simon Eggly, conseiller national (libéral GE) expliquait dans le *Journal de Genève* du 3 décembre les raisons qui avaient poussé la droite du Parlement à refuser la ratification par la Suisse de la Charte sociale européenne. Il aurait notamment fallu faire une déclaration interprétative sur le droit de grève des fonctionnaires, comme la RFA, les Pays-Bas et le Danemark. Engagement flou, donc, selon certains... Argumentation juridique plutôt, qui masquait mal une oppo-

lourds, conçues avant tout comme des ressources fiscales et non comme des moyens d'améliorer la protection de l'environnement: en effet ni l'une ni l'autre ne prennent en compte les distances parcourues et le niveau polluant des véhicules, seule manière d'imputer les coûts écologiques à leurs auteurs.

Ainsi donc les mesures qui font jouer les mécanismes du marché ne sont pas totalement inconnues en Suisse. Par contre, nous ne connaissons pas les modes de régulation introduits aux Etats-Unis depuis quelques années (DP 884). Les expériences faites avec ces instruments, dans notre pays comme à l'étranger, paraissent positives. Même si parfois ils ne sont pas plus efficaces dans la protection de l'environnement, ils sont économiquement plus intéressants à efficacité égale. Les mesures adoptées jusqu'à présent seront insuffisantes — notamment dans le domaine de la protection de l'air — pour atteindre les objectifs fixés pas la Constitution; le Conseil fédéral lui-même l'a admis et, dans cette perspective, étudie d'autres moyens d'action. Des régulations de type économique, conformes à l'esprit du marché, trouveront-elles grâce aux yeux des milieux économiques, toujours prompts à dénoncer les interventions autoritaires de l'Etat? ■

sition politique. La droite ne voulait pas de ce programme à valeur hautement symbolique et à la «*philosophie sociale discutable*», selon François Jeanneret, libéral neuchâtelois.

Autre débat une semaine plus tard, à propos de l'Accord européen sur les grandes routes internationales. Des écologistes ont proposé de ne pas entrer en matière, dans l'attente de la votation sur les quatre tronçons autoroutiers contestés par des initiatives populaires et compris dans le réseau européen. Autre débat, autres réactions. Le même Jacques-Simon Eggly qui ne voulait pas d'un engagement flou le 2 décembre, défend l'accord routier en argumentant que si le peuple venait à refuser la construction de l'un ou l'autre tronçon, «*nous informerions la Commission économique pour l'Europe que nous ne remplissons plus les termes de l'accord*».

Ce qui était impensable pour la Charte sociale devient argument pour l'Accord routier. La Suisse se lance dans la voie de la construction de l'Europe à deux vitesses: la grande pour ce qui ne porte pas à conséquence ou, mieux, peut rapporter des bénéfices (voir les accords commerciaux) et la petite pour ce qui nous engage ou remet en question le confort de nos habitudes. ■

FABRIQUE DE DP

Vacances

En raison des fêtes de fin d'année DP ne paraîtra pas les 24 et 31 décembre. Le n° 889 sera donc expédié le 7 janvier 1988.

Nous profitons de l'occasion pour adresser à tous nos lecteurs nos meilleurs vœux pour l'an nouveau.

Si vous avez du plaisir à lire chaque semaine ce que nous espérons être une autre information, nous apprécions de notre côté de pouvoir fabriquer un journal indépendant. Votre soutien nous assure aussi une bonne nouvelle année.

Le fils du banquier

J'entendais l'autre jour le conseiller fédéral Flavio Cotti: un homme s'exprimant dans un français remarquable; rendant hommage aux initiateurs, qui avaient attiré l'attention sur un problème important; expliquant avec beaucoup de modération, beaucoup de clarté et une honnêteté évidente pourquoi selon lui il fallait voter *non* — presque, j'aurais été convaincu. En tout cas, je me sentais ébranlé. Dieu merci, il y avait aussi l'Atout, et la prophétesse de l'Atout, la pythie, Dame Geneviève Aubry, «pâle, profondément mordue et la prunelle suspendue au point le plus haut de l'horreur»... Ici, rien de changé: on suppose toujours que l'adversaire est de mauvaise foi; on le taxe de malhonnêteté; on l'accuse de vouloir égarer l'opinion; on lui prête d'inavouables pensées de derrière la tête; on le dit vraisemblablement — que dis-je? *certainement* payé par Moscou! J'ai repris courage et confiance. Et peut-être, si l'initiative de R. avait sonné le glas de certaines méthodes, de certains arguments ressassés, éculés, usés jusqu'à la corde, elle aurait alors été doublement utile.

Je vous disais que le roman de Roger-Louis Junod réussit ce tour de force d'écrire un livre où il est beaucoup question des banques (suisses) et du pouvoir des banques et des comptes à numéro et du transfert de fonds plus ou moins suspects et du lavage d'argent «sale» — mais en même temps de conférer une épaisseur humaine à ses personnages, et non seulement à son héros, fils révolté d'un banquier, mais à des personnages plus ou moins épisodiques. Et par exemple à celui de Carson Donehoe, une Américaine plus toute jeune, qui se meurt d'un cancer et qui le sait, tout en nourrissant jusqu'au bout l'espoir de guérir, de refaire sa vie, d'avoir un enfant du jeune homme auquel elle s'est donnée — il y a là des pages profondément émouvantes (et j'aime bien que la langue dise d'un homme qu'il «fait la conquête», mais d'une femme qu'elle «se donne», soulignant la part de générosité que comporte presque toujours l'amour que nous témoignent nos compagnes). Epaisseur des personnages, mais aussi présence des *lieux*, Genève, bien sûr, mais aussi la Grèce, et

encore New York — Manhattan, Brooklyn, Queens et Long Island — j'en revenais et en retrouvais l'atmosphère douce-amère.

Quant à Michel Buenzod, on sait bien qu'il est difficile, d'une part d'écrire un roman policier qui soit *relisible*, une fois résolu le *suspense*, qui est ici *diaboliquement* ménagé — et d'autre part, là encore, de ne pas tomber dans le jargon, de ne pas céder à la thèse, à la démonstration didactique, puisque l'auteur se réfère à toutes sortes de notions psychiatriques et psychanalytiques. On peut compter sur les doigts de la main les romans policiers qui gardent leur attrait une fois l'énigme élucidée — quelques Simenon, un ou deux Agatha Christie, Poe et Conan Doyle — et par ailleurs, j'ai la plus grande réticence devant la démarche psychanalytique. Or, ayant lu *La Folie Méricourt* (Folie: petit château où les seigneurs du XVIII^e cachaient leurs amours; Folie Méricourt: lieu où s'élucidera le mystère) en manuscrit, à la seconde lecture, j'ai continué d'être fasciné. Quant à la psychanalyse... Là encore, elle «passe», grâce à la présence que Michel Buenzod sait donner à ses personnages.

Mais lisez donc Claire Masnata! Et René Berger! et bien quelques autres. ■

CEREMONIES OFFICIELLES

Les artistes agrégés et agréés

(ag) Le turnus politique — autant de présidents nouveaux qu'il y a d'années civiles — les élections, sont des prétextes, agréables, toujours recommencés, qui permettent aux communes de fêter le «héros qui les honore» et grâce à lui de prendre date dans l'histoire locale.

Le cérémonial est assez immuable: discours nombreux, fanfare, chants du chœur mixte ou des enfants des écoles.

La Commune de Morges a innové, recevant Mme Francine Jeanprêtre, élue au Conseil national. Ou plutôt,

elle a accepté de suivre les vœux de la récipiendaire.

C'est ainsi que le programme de la soirée offrait, outre les discours limités à trois, l'interprétation par Denise Bidal d'œuvres brèves pour piano (Roussel, Poulenc, Albeniz, Chopin), d'un spectacle de danse par la Compagnie Philippe Saire sur une musique originale de Jean-François Bovard, et pour conclure des rythmes du Vufflens Jazz Band. Morgiens — l'invitation était publique — et notables y trouvèrent plaisir et délectation.

Dans le même ordre d'idée, rappelons que la compagnie du Lausanne-Echallens-Bercher inaugura récemment ses nouveaux ateliers par un concert, dans le site même, du pianiste Christian Favre.

Pas question d'opposer une forme de culture à une autre. Les réceptions villageoises sont souvent émouvantes de spontanéité, de chaleur, de générosité.

Mais lorsqu'un artiste — quel que soit son domaine — est citoyen d'une commune, habitant d'une région, il serait bon qu'au gré des cérémonies cantonales ou locales, l'occasion lui soit donnée de s'exprimer devant un public élargi.

L'exemple de Morges mériterait d'être suivi. Quel sera le premier président du Grand Conseil qui innovera à son tour? ■

Une mémoire helvétique

Disons bien haut les mérites de la collection CH. Grâce à ses «traductions croisées», nous pouvons, nous autre «monoglottes», découvrir la littérature qui se fait aujourd'hui en Suisse allemande, au Tessin et dans les Grisons. Parmi les ouvrages parus cet automne, *L'île des morts* de Gerhard Meier (1).

Olten aujourd'hui. Deux sexagénaires s'y promènent. L'un (Baur) parle. Il évoque longuement Amrain (le bourg de son enfance) avec ses ciels, ses vergers; avec ses petits métiers, ses gymnastes couronnés, ses familles nombreuses, son cimetièrre. Il médite et s'interroge sur la vie, l'amour, la poésie, le paradis perdu (imaginons Eve caressant une truite); et sur la lumière qui éclaire les morts comme dans le tableau de Böcklin. Et parce qu'il rêve depuis longtemps d'écrire, il formule en passant quelques principes qui sont la poétique même du récit que nous lisons. Dans les pauses de ce discours, nous entendons l'autre (Bindschädler). C'est lui qui raconte leur promenade: des rues, des ponts, les berges de l'Aar. Mais il évoque aussi les souvenirs que réveillent en lui aussi bien les lieux qu'ils parcoururent que la présence ou les confidences de son compagnon. Ainsi, la remémoration de l'un s'enrichit de celle de l'autre; les souvenirs donnés deviennent des souvenirs à deux, un monde que l'on peut partager. Et rien n'est plus attachant que cette collaboration amicale — où je vois comme l'emblème de toute lecture active («Lire, c'est peut-être créer à deux», disait Balzac).

Suffit-il d'avoir des souvenirs vivaces pour pouvoir écrire un roman? La mémoire, généralement, n'est guère bonne romancière, car elle compose peu. Pour organiser son désordre et transformer ses hasards en nécessité, il faut d'autres vertus, celles même de Baur «le constructeur» et de Bindschädler «la tête qui relie». De leur double activité naît ce très beau récit dans lequel ce que les deux hommes ont vécu, ce qu'ils ont vu ailleurs (des paysages, des êtres,

des tableaux) et ce qu'ils ont lu — ou rêvé à partir de leurs lectures — se composent selon des rapports toujours plus serrés, s'enrichissant d'analogies et d'harmoniques, pour aboutir à un remarquable tissage («un roman est comparable à un tapis tissé main», dit Baur. Et Bindschädler: «Tout cela me fit penser au *Boléro* de Ravel, et que ce morceau de musique commençait doucement incluant toujours de nouveaux éléments tout en gardant les anciens, grandissant, débordant presque»).

Il y a, par exemple, dans la mémoire de Baur, le souvenir d'un tableau fictif mentionné dans *Henri le Vert* de Gottfried Keller. Il y a aussi un portrait de jeune fille d'Albert Anker, «accroché à la paroi sud» du musée de Soleure. Il y a eu enfin, tout récemment, l'apparition à Amrain de ses trois sœurs se rendant au cimetière les bras chargés de fleurs. Elles deviennent alors pour lui *Les trois femmes aux chrysanthèmes*, un tableau accroché, comme Baur le dit, «à la paroi est de l'âme». Ainsi le modeste événement familial accède à une dignité supérieure, la culture informe le vécu et le sauve de la banalité et de l'oubli. La locomotive à vapeur qui fascinait l'enfant, l'adulte la retrouve à Olten (c'est la locomotive-souvenir placée devant les ateliers CFF). Mais pour l'homme qui se souvient, elle est aussi inséparable de rêveries enfantines ou adultes: les trains du Far West d'où les Blancs tiraient sur les bisons et les machines du Transsibérien (l'on entend alors «les sonorités d'une balalaïka tissée du balbutiement de millions d'assassins»).

Deux mouvements donc dans le récit. Celui de la promenade, qui paraît ne mener nulle part (du moins pour le lecteur à qui la topographie d'Olten est peu familière). Ce serait, dans le présent vécu, la part de la réalité fugace ou d'un ordre peu significatif. Et celui de la remémoration et de la rêverie, admirablement composé et agissant. Au terme de ce second itinéraire (qui est le vrai mou-

vement du livre), chaque élément aura trouvé sa place dans une géographie poétique où ici et ailleurs, maintenant et autrefois, le réel objectif et sa dimension imaginaire sont les agents ou les éléments d'une totalisation progressive. C'est toujours Olten ou Amrain (bourg typique du pays soleurois), c'est la Suisse au quotidien, tels qu'ils peuvent appartenir au vécu de chacun. Mais c'est aussi la transfiguration de ce vécu en une réalité spirituelle; l'édification peu à peu d'un autre lieu, l'exploration de cette patrie plus vaste, plus riche, que nous font la peinture et la littérature: Anker, Picasso ou Böcklin; Keller, Stifter ou Tolstoï.

Le roman de la remémoration est une forme majeure de la fiction contemporaine. Mais je connais peu de textes qui, en quelque cent trente pages, parviennent aussi bien que *L'île des morts* à donner au lecteur le sentiment heureux d'une totalisation accomplie. Et à manifester si pleinement les pouvoirs de l'écriture poétique: transfigurer le réel sans le trahir. ■

Jean-Luc Seylaz

(1) Gerhard Meier, *L'île des morts*, traduit de l'allemand par Anne Lavanchy, éditions Zoé, Genève, 1987.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley
 Rédacteur: Pierre Imhof
 Ont collaboré à ce numéro:
 Jean-Pierre Bossy
 Jean-Daniel Delley
 André Gavillet
 Jacques Guyaz
 Yvette Jaggi
 Charles-F. Pochon
 Liliane Berthoud (secrétariat)
 Jean-Luc Seylaz (correction)
 Points de vue:
 Jean-Louis Cornuz
 Jean-Luc Seylaz

Abonnement:

65 francs pour une année
 Administration, rédaction:
 Case 2612, 1002 Lausanne
 Saint Pierre 1, 1003 Lausanne
 Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Domaine Public
 Impression:
 Imprimerie des Arts et Métiers SA

De la séparation des pouvoirs

(jd) A Genève, et plus encore dans d'autres cantons, on n'a pas toujours compris les tenants et les aboutissants de la crise qui a éclaté, à propos de l'affaire Gelli, entre le pouvoir judiciaire et les autorités politiques. Une crise qui dépasse toutefois largement le seul régime de détention du «grand marionnettiste» de la Loge P2.

Si les juges du bout du lac sont légitimement jaloux de leur autonomie, ils n'en sont pas moins dépendants du pouvoir politique pour leur nomination (élection le plus souvent tacite, ou par le Grand Conseil après entente entre les partis lors de changements internes. Chacun s'emploie à ne pas rendre nécessaire l'élection

populaire.) Dépendants aussi pour le cadre de leur activité (règles de procédure, nombre de juges, personnel, budget). Le système paraît combiner les inconvénients du corporatisme — esprit de clan contre l'extérieur — et de l'irresponsabilité administrative — si la plupart des juges font leur travail le mieux possible, il n'y a pas d'esprit d'entreprise et les cas disciplinaires sont plus souvent résolus par les partis que par les instances nommées pour cela.

Conseil d'Etat et Grand Conseil sont ainsi fondés à se laisser glisser sur leur pente naturelle, selon laquelle rien de ce qui se passe à Genève ne saurait leur être étranger. Car toutes ces grandes affaires judiciaires qui

n'aboutissent pas ou dont les protagonistes paraissent curieusement ménagés (IOS, Leclerc, Medenica, etc.) retombent sur les autorités dans leur ensemble.

Ajoutons à cela que l'actuel chef du Département de justice et police, Bernard Ziegler, est un ancien avocat, négociateur des sièges socialistes au sein de la magistrature, grand pourfendeur des lenteurs de la justice lorsqu'il était député, qui, depuis le début de la législature, a annoncé plusieurs réformes importantes (tribunal du commerce, procédure pénale) sans suffisamment d'égards pour les intéressés.

Tous les ingrédients sont ainsi réunis pour la crise actuelle qui oppose certains avocats, grands bénéficiaires des dysfonctionnements actuels, et des juges, d'autant plus facilement tentés de se draper dans leur dignité qu'ils n'ont guère prise sur autre chose, à un Conseil d'Etat particulièrement nerveux. ■

DIS - MOI COMMENT ILS VIVENT

Découvrir à l'aide de la bande dessinée

(pi) Prenez une bonne soirée pluvieuse ou une journée enneigée, allumez un feu dans votre cheminée si vous en possédez une, calez-vous confortablement dans votre fauteuil préféré et préparez, à portée de mains, la pile des *Jonhathan* de Cosey. Pas de risque que vous décolliez de votre siège avant d'être arrivé au bout de cette collection de bandes dessinées, à la fois historique, ethnographique et tout simplement captivante. A travers Jonathan, parti au Tibet à la recherche de Saicha, une réfugiée qu'il a connue à l'âge de treize ans, c'est tout le Toit du monde que nous découvrons. Sa vie d'une autre époque, la sagesse de ses moines et les voyageurs, fous ou merveilleux, qui le parcouraient avant que le tourisme de masse ne s'en empare.

On ne peut donc que féliciter le Service école Tiers monde (é3m) d'avoir choisi deux tomes des aven-

tures de Jonathan comme point de départ de son dossier pédagogique sur le Tibet, dans la collection «Dis-moi comment ils vivent».

Grâce aux renseignements fournis par le dossier, les enfants de 11 à 13 ans seront mieux à même de comprendre les BD de Cosey et la vie des Tibétains. Les comparaisons avec la Suisse donnent à cet enseignement une dimension toute particulière: si certains villages des montagnes tibétaines ne sont pas sans rappeler les mayens et villages alpins de notre pays, l'autarcie limite la variété des menus, le troc se pratique dans la plupart des transactions et la plus grande partie de la population est paysanne. En le découvrant, nous apprenons aussi comment vivaient nos grands-parents.

Des exercices complètent le dossier. Ils obligeront les élèves à lire au deuxième degré, à découvrir ce qui

se cache derrière les actes de Jonathan, quelle est la signification de certains gestes, de certaines phrases. Que d'enseignements à tirer pour celui qui sait comprendre le dialogue entre Jonathan et un moine, cachés derrière une fragile porte:

— Ils arrivent! Dans une minute il sera trop tard!

— Tant que nous resterons calmes, il n'y aura rien à craindre!

— Mais ils vont bien finir par découvrir cette pièce! Ils ne sont tout de même pas aveugles?!!

— Ils le sont.

Jonathan et le dossier é3m sont des invitations au voyage, à la découverte et au respect de l'autre, ici ou sur le toit du monde. Une lecture passionnante. ■

◆ Jonathan — une dizaine de volumes, aux éditions du Lombard.

◆ Dossier pédagogique (destiné aux enfants de 11 à 13 ans), Jonathan Le berceau de Bodhisattva et L'espace bleu entre les nuages.

Service école Tiers monde, ch. des Epinettes 10, 1007 Lausanne
Tél.: 021/26 84 33